

**DEPARTEMENT DES
LANDES
Commune d'AUDIGNON**

Nombre de conseillers

Elus : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 26 janvier 2021 à 20h00.**

Sous la présidence de Monsieur Marcel PRUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 janvier 2021

Présents : PRUET Marcel, AMAROT Serge, DESBRINI Muriel, GARRIGUES Daniel, LABORDE Hélène, PLASSIN Vincent, SEBIE Patrick, ARSIQUAUD Béatrice, LACOUTURE Fabrice, PIERRON Laurette, DUBROCA Mélanie.

OBJET : RENOVATION THERMIQUE ET FONCTIONNELLE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES.

Monsieur la maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de faire des travaux à la mairie et à la salle des fêtes,

Monsieur le maire expose au conseil municipal les différents devis qu'il a reçu pour ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'inscrire dans le programme des travaux pour l'année 2021 des travaux à la mairie et à la salle des fêtes:

- Montant prévisionnel des travaux 93 811.69 € HT

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention DETR 2021 37 524.68 € (40% du HT des travaux)
- Subvention FEC 2021 3 900.00 €
- Fonds propres 22 387.01 €
- Emprunts 30 000.00 €

SOLLICITE l'attribution de subventions au titre de la DETR 2021 à hauteur de 37 524.68 € et du FEC 2021 à hauteur de 3 900.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous contrats et documents se rapportant à ces travaux et à solliciter d'autres collectivités territoriales pour ce projet.

OBJET : ABANDON DE LA LIGNE BASSE TENSION LARROQUE (CHEMIN DE PILOT)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur David GOURGUES, Interlocuteur Collectivités Landes pour ENEDIS, nous a contactés par mail le 8 octobre 2019 pour nous informer qu'ENEDIS est intervenu pour le dépannage de la ligne BT desservant le lieu-dit LARROQUE.

Cette ligne ne dessert aucun contrat actif et la réparation définitive nécessite de lourds travaux d'égoutage et d'importantes réparations.

Son état actuel peut faire l'objet de deux alternatives : soit la dépose totale, soit son intégration dans les programmes de renouvellement ENEDIS et SYDEC annuels si il y a une perspective d'utilisation future.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
DECIDE d'abandonner cette ligne.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.